

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° AR2024_20

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DE LA PRÉSIDENTE

**Arrêté de la Présidente portant nomination d'un mandataire simple
de la régie de recettes Service Tourisme
de Terre de Provence Agglo**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} août 2016 instituant une régie de recettes Service Tourisme de Terre de Provence Agglo ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 octobre 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Monsieur Yoann ROGIER, est nommé mandataire simple de la régie de recettes Service Tourisme de Terre de Provence Agglo, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – Le mandataire simple ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 – Le mandataire simple est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

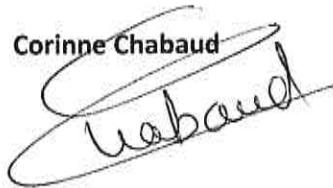
ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliation sera transmise au Comptable de la collectivité.

ARTICLE 5 – La Présidente ou en cas d'empêchement de cette dernière le Vice-Président délégué aux finances, et Madame le Trésorière Principale de Châteaurenard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eyragues, le 17 octobre 2024

La Présidente
De Terre de Provence Agglomération

Corinne Chabaud



Le régisseur titulaire

Morgane Le Pape

*Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »*

Vu pour acceptation



Le mandataire simple

Yoann Rogier

*Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »*

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant

Laurianne Chabaud

*Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »*

Vu pour acceptation

